

**Ministry of Education**  
Financial Analysis and  
Accountability Branch  
21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
21<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tél. : (416) 327-9356  
Télééc. : (416) 325-2007  
Courriel : [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)



**2010: SB45**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et trésoriers des administrations scolaires  
Association des conseils scolaires des écoles publiques de  
l'Ontario (ACÉPO)  
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques  
(AFOCSC)  
Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)  
Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

**EXPÉDITEUR :** Andrew Davis, directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** Le 23 septembre 2010

**OBJET :** Règlement sur les comités de vérification

---

Par la présente, je désire vous informer que le règlement sur les comités de vérification a été publié. Le règlement est l'aboutissement d'un processus de collaboration et de consultation qui a débuté à l'automne 2009. Au nom du Ministère, je tiens à remercier pour leurs commentaires et conseils chacun des organismes et chacune des associations qui ont participé à ce processus. Ceux-ci nous ont été fort utiles. Ce règlement, qui prend effet immédiatement, prévoit la création de comités de vérification au sein des conseils scolaires d'ici au **31 janvier 2011**, soit après l'élection des conseillères et des conseillers scolaires, qui aura lieu à l'automne.

Le règlement fixe les éléments suivants :

- le processus de nomination des membres
- les exigences en matière de participation de membres externes
- la durée du mandat
- les pouvoirs et les responsabilités du comité
- les exigences en matière de déclarations
- la date limite à laquelle la première réunion du comité de vérification doit avoir lieu (le 31 mars 2011)

## **Formation**

Comme nous l'avons indiqué dans la lettre de consultation du 5 mars 2010, un programme de formation externe sera offert au cours des mois de janvier et de février 2011 aux membres du comité de vérification (formé de conseillères et de conseillers scolaires et de membres externes), aux directrices et aux directeurs de l'éducation, aux cadres supérieurs de l'administration des affaires ainsi qu'à un nombre restreint d'employées et d'employés des conseils. Le programme de formation, d'une durée de deux jours, a pour objectif de mieux faire comprendre leurs rôles et leurs responsabilités aux membres du comité de vérification. De plus amples renseignements relativement aux séances de formation seront transmis au début de l'automne.

## **Recrutement de membres externes**

Le Ministère invite les conseils scolaires à amorcer leur processus de recrutement de membres externes qualifiés dès l'automne. Ainsi, ils devraient disposer du temps nécessaire pour afficher les postes et permettre aux personnes retenues de participer aux séances de formation susmentionnées.

## **Lien vers le site Web**

Un nouveau lien a été ajouté sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières du ministère de l'Éducation. En cliquant sur ce lien, les conseils scolaires trouveront tous les renseignements pertinents relativement au comité de vérification et aux initiatives en matière de vérification interne. Ces renseignements sont accessibles à l'adresse suivante : <http://faab.edu.gov.on.ca/AuditFR.html>. On y trouve notamment les documents importants suivants :

- une FAQ sur les initiatives du comité de vérification et de la vérification interne;
- un exemplaire de l'annonce publicitaire pour les membres externes du comité de vérification;
- une FAQ sur le règlement sur les comités de vérification (à venir);
- le mandat de la vérification interne;
- les régions de vérification interne;
- les lignes directrices relatives à l'embauche, au processus d'évaluation et à la dotation en personnel de la vérification interne;

## **Équipes régionales de vérification interne (ERVI)**

Au cours de l'été 2010, la majorité des conseils scolaires hôtes ont achevé leur processus de recrutement des chefs régionaux de la vérification interne et de certains employés. À la fin de ce processus, les ERVI devront désormais se tourner vers la prochaine grande étape : l'évaluation des risques. L'évaluation des risques est au centre des fonctions de la vérification interne, puisqu'elle permet d'établir les priorités en matière d'activités de vérification interne, qui, à leur tour, aident les conseils à respecter les objectifs d'affaires qu'ils se sont fixés.

Le ministère de l'Éducation a conçu un outil d'évaluation des risques. Les ERVI s'en serviront pour procéder à l'évaluation des risques de chacun des conseils. Ce processus, qui est sur le point de commencer, devra être terminé avant la première réunion du comité de vérification. Si les membres des ERVI croient que l'évaluation des risques ne peut être achevée avant la première réunion du comité de vérification, ils devraient communiquer avec : Anthony Yeung, chef, Direction des paiements de transfert et des rapports financiers, en composant le 416 314-0790 ou par courriel à l'adresse : [Anthony.Yeung@ontario.ca](mailto:Anthony.Yeung@ontario.ca), ou avec Doreen Lamarche, chef de projet, vérification, en composant le 613 225-9210 (poste 113) ou par courriel à l'adresse : [Doreen.Lamarche@ontario.ca](mailto:Doreen.Lamarche@ontario.ca).

Il faut prévoir une période de **trois** semaines par conseil pour la tenue de cette première évaluation des risques. Au cours des prochaines semaines, les chefs régionaux de la vérification interne communiqueront avec la surintendante ou le surintendant des affaires pour établir le calendrier des rencontres concernant l'évaluation des risques.

Le directeur de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières,



Andrew Davis

c. c. : surintendantes et surintendants des affaires